

### Soutenir l'activité agricole

#### Offrir une lisibilité à long terme aux agriculteurs

- >> Limiter la consommation foncière sur l'espace agricole et recentrer l'urbanisation au niveau des agglomérations
- >> Permettre le développement des activités connexes à celles de production (vente directe, gîte à la ferme...)

#### Limitier la présence de tiers dans l'espace agricole pour faciliter la transmission de l'outil agricole

- >> Encadrer les possibilités d'évolution du bâti à vocation d'habitat en campagne et l'évolution et l'adaptation des activités économiques isolées dans le milieu rural

### Saisir les opportunités locales

#### Affirmer le tourisme comme pilier de l'économie

- >> Développer un tourisme « vert » et renforcer l'offre en hébergements touristiques (camping, gîte...)
- >> Rechercher une amélioration de l'accessibilité des sites touristiques et de la frange littorale par les modes doux et les transports en commun

#### Relever le défi de la transition énergétique et écologique

- >> Permettre le déploiement des infrastructures nécessaires à la production des énergies renouvelables (éolien, biomasse, photovoltaïque...)
- >> Assurer la bonne gestion et la valorisation de la ressource en bois

### Conforter le pôle Lesneven / Le Folgoët

#### Renforcer le poids démographique du pôle structurant

- >> Consacrer à ce pôle 45 % de la production neuve de logements et diversifier l'offre avec des petits logements
- >> Maintenir les efforts engagés de reconquête des logements vacants du centre-ville de Lesneven
- >> Atteindre une part de 10 % de logements locatifs sociaux dans le parc de résidences principales

#### Conforter les « centralités » du pôle structurant et y accueillir les futurs équipements d'envergure communautaire

- >> Privilégier l'implantation des petits commerces dans la centralité (- de 500 m<sup>2</sup>) et interdire leur implantation dans les zones périphériques
- >> Fixer un objectif minimum de 30 % de la production de logements en renouvellement urbain et rechercher une densité égale ou supérieure à 25 logements par hectare
- >> Implanter les équipements de rayonnement communautaire, voire au-delà (équipements sportifs et culturels spécifiques, plateforme d'échanges multimodale, hôpital...).

#### Faire du pôle structurant le carrefour principal de la desserte en transports en commun du territoire

- >> Créer une plateforme d'échanges multimodale dans le pôle urbain qui organisera le rabattement et le passage d'un mode de transport à un autre
- >> Soutenir le développement d'une desserte à haut niveau de services (fréquence, cadencement, rapidité) sur la ligne interurbaine reliant Lesneven, Plabennec et Brest ainsi que le renforcement de la ligne Lesneven / Landerneau

